

SECRETARIAT D'ETAT
À LA CULTURE

ARRÊTÉ

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques des 28 Janvier, 24 Mars et 26 Mai 1975 ;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.

- PARIS (10ème) - Hôtel Leblanc-Barbedienne, 63, rue de Lancry (façade et toiture sur rue, escalier avec sa rampe en fonte et salon au 1er étage avec son décor).

- VAL-DE-MARNE -

- BOISSY-SAINT-LEGER - Château du Piple (façades et toitures du château et de l'Orangerie ; grand et petit salons du rez-de-chaussée avec leur décor et fontaine Saint-Babelin).

- VINCENNES - Musée du Bois, 40, route circulaire du lac Daumesnil, dans le bois de Vincennes (bâtiment principal en totalité

II - REGION D'ALSACE.

- BAS-RHIN -

- STRASBOURG - Immeuble, 56, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Hôtel particulier, 76, allée de la Robertsau (façade et toiture sur rue).

- Immeuble, 1, place Broglie (tourelle d'angle et balcons des 3ème et 4ème étages).

...../.....

- YONNE (Suite) -

- SENS - Hôtel-de-Ville (façades et toitures).
- Théâtre municipal (en totalité).
- Marché couvert (en totalité).

- SACHE-ET-LOIRE -

- AUTUN - Ancienne Prison, place Saint-Louis (en totalité).
- Passage de la Terrasse, entre la rue aux Gordiers et la rue de la Terrasse (en totalité).
- Maison néo-renaissance, 17, rue de l'Amquebuse (façade et toiture sur rue).

VI - REGION DE BRETAGNE.

- PLATASQUE -

- MORLAIX - Viaduc (en totalité).
- SAINTE-GOAZEC - Château de Trévarlez (fontaine dans le parc).

- ILLE-ET-VILAINE -

- RENNES - Théâtre, place du Théâtre (façade et toiture et décor du plafond de la salle).
- VITRE - Gare (en totalité).

- MORBIHAN -

- SAINTE ANNE d'AURAY - Basilique Sainte-Anne (en totalité).
- PRIEJAC - Chapelle Saint-Yves (en totalité).
- VANNES - Préfecture (façades et toitures).

VII - REGION DU CENTRE.

- CHEZ -

- BOURGES - Ancien château d'eau, place Séraucourt (en totalité).
- Fontaine de Bourdaloue, place Marcel Plaisant (en totalité).

-- BOUCHES-DU-RHONE --

- MARSEILLE - Préfecture (façades et toitures).

- VAR -

- HYERES - Villa Marie-Laure de Noailles ou château Saint-Bernard (façades et toitures de la ville, jardin et reste de l'ensemble de l'ancien château).
- Villa Tholozon ou Alberti, boulevard d'Orient (en totalité).

- VAUCLUSE -

- AVIGNON - Hôtel-de-Ville, place de l'Horloge (façades et toitures, escalier d'honneur et salle des fêtes).
- ORANGE - Théâtre Municipal, allée Aristide Briand (façades et toitures).

XXI - REGION RHONE-ALPES.

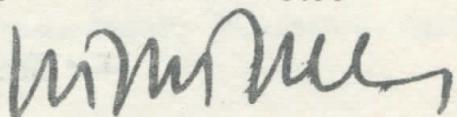
- LOIRE -

- SAINT-JUST-EN-CHEVALET - Château de Contenson (façades et toitures).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 29 Octobre 1975.



Michel GUY